

Série de séminaires : Le multilatéralisme depuis l'Afrique au XXIème siècle

Séance n°1 : « Les États africains au Conseil de sécurité de l'ONU : évolution, logiques de coopération et dynamiques d'influence », jeudi 18 septembre 2025

Contexte et objectif de la séance

Le jeudi 18 septembre, l'axe « Relations internationales » du LASPAD a inauguré le programme NAAM (« Narrer, depuis l'Afrique, l'Action Multilatérale ») par son premier événement public : l'organisation d'un séminaire, premier d'une série sur l'actualité multilatérale des acteurs africains. La séance introductive de ce séminaire a porté sur « Les États africains au Conseil de sécurité de l'ONU : évolution, logiques de coopération et dynamiques d'influence », elle était animée par la Dr. Balkissou Hayatou, et modérée par le Dr. Ayrton Aubry, directeur de l'axe « Relations internationales ».

The graphic is a dark blue promotional card for the seminar. At the top left is the LASPAD logo. In the center, there is a portrait of Dr. Balkissou Hayatou on the left and a smaller portrait of Dr. Ayrton Aubry on the right, labeled 'MODERATEUR'. The date and time 'Jeudi 18 Sept. 2025 15h' are displayed in the top right. Below the portraits, the speaker's name and affiliation are listed: 'Dr Balkissou Hayatou, Dre en science politique de l'Université de Poitiers, chercheuse associée au Centre Thucydide de l'Université Paris-Panthéon-Assas'. The moderator's name and role are also listed: 'Dr Ayrton Aubry, Directeur de l'axe scientifique "Afrique et RI" au LASPAD/UCB'. A central box contains the 'THÈME' of the seminar: 'Les Etats africains au Conseil de Sécurité de l'ONU: évolution, logiques de coopération et dynamiques d'influence'. At the bottom, there is a section for 'INFORMATIONS DE CONNEXION' with a video icon, ID '822 742 7469', and code 'VTb4uf'. To the right is a QR code and the logo for 'SUD SAVOIRS' with the word 'PARTENAIRES' below it.

Profil de l'intervenante



Dr. Balkissou Hayatou est diplômée de l'Université de Poitiers, où elle a rédigé sa thèse sous la direction du Pr. Jean-Vincent Holeindre, sur le Cameroun au Conseil de sécurité (avec deux mandats en 1974-1975 et 2992-2003). Elle est maintenant chercheuse associée au centre Thucydide, rattaché à l'Université Paris Panthéon-Assas. Le choix de la thématique de cette séance, ainsi que de l'intervenante est en lien avec l'actualité, et notamment l'ouverture de la session annuelle de l'Assemblée générale des Nations unies, avec le Débat général (les discours des chefs d'État) prévu la semaine du 22 septembre.

Contenu de l'intervention

C'est par cet événement que la Dr. Balkissou Hayatou a ouvert son intervention, en rappelant que le Conseil de sécurité n'est pas aussi démocratique que l'Assemblée générale. Le Conseil n'est composé que de 15 membres (ils étaient 11 jusqu'à la réforme du 17 décembre 1963). Beaucoup de diplomates africains y ont circulé. Comment les Africains imposent-ils des normes au Conseil de sécurité ?

Les États sont des acteurs essentiels dans le système international, et le Conseil de sécurité consacre leur rôle central. Surtout, il rend visible leur souveraineté par l'action des diplomates et la mobilisation de symboles. Les États se projettent par leur politique étrangère, qui se matérialise via des discours, des déclarations. Comment se comportent les États africains au Conseil de sécurité ? Pour Hayatou, trois approches dominent la littérature à ce sujet : d'abord l'approche en termes de « petits États », qui ont la caractéristique d'investir grandement leur politique étrangère, en particulier vis-à-vis des organisations multilatérales¹. Ensuite, l'approche par la « jeunesse » des États africains au Conseil, qui n'y disposent que de faibles capacités institutionnelles². La troisième étape, qui est celle mobilisée par Hayatou, considère qu'une percée stratégique des États africains s'opère au Conseil de sécurité, y compris en tant que membres non permanents.

L'Afrique est le seul continent à ne pas disposer de siège permanent au Conseil de sécurité, alors qu'elle est au cœur des discussions au sein de l'organisation. Dans le même temps, les États africains sont parmi ceux qui contribuent financièrement le moins à l'ONU, ce qui ne constitue pas un argument en faveur d'une plus grande implication dans les décisions multilatérales.

L'Afrique de l'Ouest est la région africaine qui participe le plus au Conseil de sécurité, avec 67 ans de mandats cumulés. Elle est suivie de loin par l'Afrique du Nord, puis l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale et l'Afrique australe enfin. Hayatou propose une typologie pour distinguer les postures des États africains vis-à-vis du Conseil : une diplomatie de puissance (Égypte, Nigéria), une diplomatie active (Gabon, Ghana, qui reviennent en moyenne tous les 10 ans), une diplomatie moyenne (Sénégal, Maroc, Kenya, qui reviennent tous les 15 ou 20 ans), discrète, furtive, inactive (la RCA, le Swaziland, les Comores n'ont jamais eu de siège au Conseil de sécurité).

Il existe une compétition entre les États africains pour intégrer le Conseil de sécurité comme membre non permanent. Il faut se préparer 7 ou 8 années en amont pour se faire élire, ce qui peut parfois entraîner une complète reformulation de la politique étrangère de l'État concerné. Les membres non-permanents s'organisent de plus en plus pour être efficaces le plus rapidement possible, avec par exemple l'atelier annuel créé par la Finlande : « [être directement opérationnel](#) ».

Un outil important à disposition des membres non permanents est la présidence tournante du Conseil, d'une durée d'un mois. Elle est l'occasion notamment de mettre des sujets à l'agenda et d'insuffler une dynamique en vue de l'adoption d'une résolution. La Namibie a ainsi été à l'origine de la résolution 1325 « Femmes, paix et sécurité », considérée comme l'une des plus

¹ Voir à ce sujet par exemple Maria-Louise Clausen, *Bridging North-South disarmament divides: the role of small states in multilateral diplomacy*, Danish Institute for International Studies, 2024

² Notamment Serge Sur, *Visages du multilatéralisme : arms control, désarmement, Politique étrangère*, vol.2, 2025 et Luc Sindjoun, *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Karthala, 2002

importantes pour les Nations unies aujourd'hui. Hayatou mentionne également la résolution 1441 initiée par le Cameroun en 2002.

Il y a des logiques collectives parmi les 10 membres élus du Conseil, notamment depuis les années 2010. Une expertise se développe depuis 2012-2013, par exemple l'Afrique du Sud prépare très sérieusement son mandat 2019-2020, avec l'adoption d'un Joint Action Plan en 2018. Le dialogue se développe entre les 10 membres non permanents, et les 5 non permanents qui sont renouvelés tous les ans. Ces éléments sont très importants car le Conseil de sécurité est un organe d'une grande technicité, qui exige des compétences diplomatiques approfondies.

Les États africains réclament une réforme du Conseil de sécurité pour y accroître leur influence, via notamment le Consensus d'Ezulwini. Ce document vise à rendre inacceptable l'inégalité qui domine en ce moment au Conseil de sécurité, il est porté par des États comme le Ghana, dont les compétences diplomatiques sont reconnues. La progression des États africains en matière d'expertise a été remarquable, ce qui est symptomatique d'une volonté de performer et de gagner de l'influence. Dr. Balkissou Hayatou conclut son intervention sur la nécessité de pérenniser et de stabiliser ces progrès, via notamment l'institution d'archives solides sur l'action diplomatique des États africains, et par le financement de la recherche universitaire sur le sujet.

Résultats de la séance

L'intervention de Dr. Balkissou Hayatou a été suivie par plusieurs interventions et questions dans le public, composé de diplomates, de chercheurs et d'étudiants. Les questions, posées en direct ou via la barre de dialogue, ont porté sur le consensus d'Ezulwini et sur les freins à une réforme du Conseil de Sécurité, mais aussi sur la nécessité d'inscrire les héritages des mandats des États africains au Conseil dans le temps long. Cette suggestion est l'un des principaux enseignements à tirer de la séance de séminaire, qui reflète une volonté de la part des acteurs africains de s'appropriier autant que possibles les mécanismes multilatéraux existants pour contribuer aussi au façonnement de l'espace mondial contemporain.